



Diagnostic du gaz manquant et problèmes liés à cela

Par theo75011

Bonjour,

Je vous remercie d'avance du temps pris pour lire mon interrogation.

Je suis locataire depuis plus de 2 ans dans un appartement chauffé au gaz. J'ai signé un bail, qui mentionnait qu'il comprenait le diagnostic du gaz, plus précisément, « un état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz, dont l'objet est d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes; »

Or, je remarque seulement maintenant que je ne l'ai pas eu.

Mes questions :

- Ma propriétaire a-t-elle forcément l'original de ce rapport ?
- Suis-je en tort, si je ne l'ai pas réclamé avant ?

De plus, une non-conformité qui est due au gaz est présente dans l'appartement. En effet, aucune aération présente et des tuyaux périmés dès notre arrivée. (J'ai fait changer les tuyaux mais ma propriétaire ne veut pas faire d'aération car selon elle, la copropriété ne veut pas).

Ma question :

- Est-ce bien illégal ? Puis-je l'attaquer en justice pour cela ?
- Si oui, j'imagine qu'il me faut le diagnostic du gaz, mais si elle ne l'a pas non plus, comment faire ?

Merci à vous

Par yapasdequoi

doublon à supprimer